

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 10 novembre 2023

Le dix novembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS: Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Hervé CHALMETON a été nommé secrétaire.

OBJET: Avenant convention de pâturage ONF sections de la Vialette, du Montruffet et de la Vialette-Montruffet;

2023_063

M. CHALMETON Hervé est sorti de la salle n'a pas pris part au vote

Madame la Maire,

RAPPELLE la délibération en date du 30 mars 2018 fixant les conditions de la convention de pâturage ONF sur les sections de la Vialette, du Montruffet et de la Vialette-Montruffet;

PRECISE qu'une convention pluriannuelle de pâturage a été signée en 2018 avec M. TUZET Christian, Mme LAPORTE Sandrine et M. CHALMETON René;

PRECISE que suite au décès de M. TUZET Christian il y a nécessité de réaliser un avenant à la convention dans les conditions suivantes :

- FS Montruffet : 10.02 ha soit 50,10 €
 - FS Vialette et Montruffet : 11.24 ha soit 56,20 €
 - FS Vialette : 2.39 ha soit 11,95 €
- Redevance annuelle de 118,25 €

PRECISE que c'est M. CHALMETON Hervé qui a repris l'exploitation de M. TUZET ;

PROPOSE de signer l'avenant avec M. CHALMETON Hervé dans les mêmes conditions;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant à la convention et toutes les pièces afférentes au dossier;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

et publication ou notification le



Préfecture
Date de réception de l'AR: 16/11/2023
048-214800898-2023_063-DE